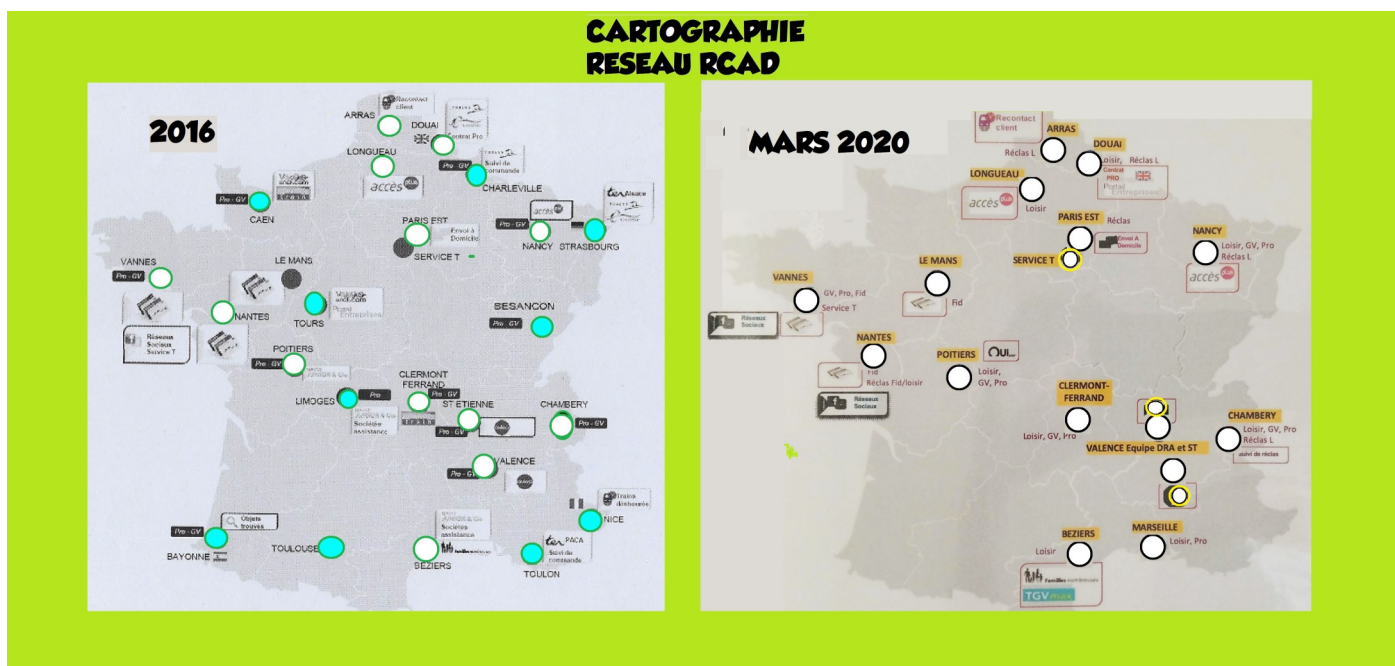


# RCAD ETAT DES LIEUX & REVENDICATIONS !



**10 RCAD ont fermé en 4 ans !**



Ces 2 cartes montrent depuis 2016 la casse programmée des RCAD par la direction et la suppression de postes par dizaines au fil des restructurations/destructions.

Et dans le même temps, la SNCF externalise et sous-traite notamment à ARMATIS

## **SUD-Rail revendique :**

- ⇒ un moratoire sur les restructurations et les suppressions de postes,
- ⇒ la ré-internalisation de l'activité et de la charge de travail sous-traitée à ARMATIS

## **STOP AUX FERMETURES DE RCAD ET A LA SOUS-TRAITANCE**

## **La question des emplois !**

Après des années de « restructurations » des RCAD, la question de nos emplois reste brûlante :

- ⇒ combien de postes non couverts dans les RCAD ?
- ⇒ combien de postes non-tenus, figés en 2019 et en 2020 ?
- ⇒ combien de CDD et d'intérimaires maintenus dans la précarité ?

Depuis la mise en place des CSE, la consigne au niveau des hautes sphères de la direction SNCF est de ne plus communiquer les Cadres d'Organisation (CO) aux organisations syndicales, ce qui permet de maintenir le flou sur le sous-effectif chronique.

## **SUD-Rail revendique :**

- ⇒ que les Cadres d'Organisation soient à nouveau diffusés dans les établissements,
- ⇒ les embauches nécessaires pour couvrir tous les postes vacants sur l'ensemble des RCAD

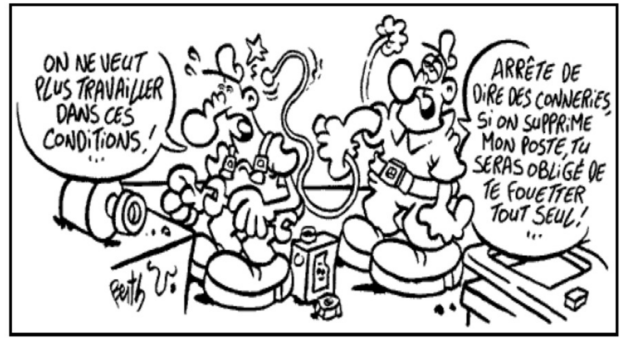
**LE SOUS-EFFECTIF, LA PRECARITE, CA SUFFIT !**



# LES CONDITIONS DE TRAVAIL

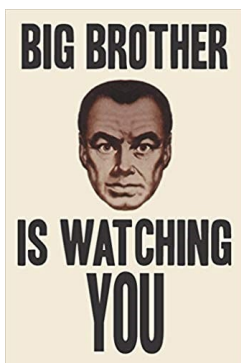
**Les agents des RCAD sont soumis depuis des années à des conditions de travail intensives :**

- ⇒ travail cadencé et répétitif,
- ⇒ pointeuse électronique qui minute chacune de nos activités avec des tableaux de suivi,
- ⇒ logiciels et matériels défaillants,
- ⇒ mauvaise ergonomie des postes de travail et développement des TMS (Troubles Musculo-Squelettiques)
- ⇒ flicage par HYPERVISION...



La direction expérimente même les méthodes de LEAN MANAGEMENT (« chasse aux temps morts », points 5 minutes...) et de rémunération variable de type Primes, GIPEC, PEPS (Performance Personnelle et de Service) pour soumettre les agents à des objectifs intenable et pour nous mettre en concurrence systématique.

## LES AGENTS EN ONT MARRE DES CADENCES INFERNALES ET DU FLICAGE PERMANENT !



### HYPERVISION

**SUD-Rail revendique :**

- ⇒ **que le total des temps de pause soit de 80 mn, soit 1h20 pour l'ensemble des agents des RCAD,**
- ⇒ **l'arrêt de la pression managériale avec les expérimentations de rémunération variable, les objectifs de BO Prod, HYPERVISION, le LEAN MANAGEMENT...**
- ⇒ **des formations continues régulières et adaptées pour l'ensemble des agents des RCAD.**

## LE RISQUE COVID ET LE TELETRAVAIL

Le risque COVID est encore plus présent dans les **Open-Space** que sont les RCAD. Le risque de contamination, les limitations des déplacements, la mise en place de plexiglas, le port imposé des masques pendant les appels, le développement de Teams au détriment du présentiel rendent les conditions de travail anxiogènes et conduisent à isoler les agents.

Si les **horaires** 8h/20h sont maintenus pour le moment, qu'en sera-t-il pour l'avenir et quelles seront les conséquences sur la charge de travail, sur le paiement des heures de nuit ?



**Le développement du télétravail pose de nombreux questionnements :**

- ⇒ prise en compte de la situation de travail isolé,
- ⇒ problèmes d'ergonomie et de développement des TMS,
- ⇒ surcoût des factures d'électricité, de chauffage,
- ⇒ prise en charge de la facture d'internet,
- ⇒ déclaration des AT maladies professionnelles ?

### SUD-Rail revendique

- ⇒ **la prise en charge de tous les frais engendrés par le télétravail, budget pour adapter un espace dédié au travail, la perception d'une indemnité de télétravail,**
- ⇒ **volontariat requis et vérification avec les agents de la possibilité de télétravailler à domicile,**
- ⇒ **recherche d'une solution par l'employeur (bilocalité par exemple) pour celles et ceux qui n'aurait pas la possibilité de télétravailler à leur domicile,**
- ⇒ **mise en place des mesures de prévention maximales du risque COVID, associant les élu-es CSE et CSSCT,**
- ⇒ **la levée des jours de carence en cas d'arrêt de travail,**
- ⇒ **la prise en compte des personnes vulnérables et des aidants.**